

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Anglais du cinéma			
Code	ARAN2B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Julie OGNISSANTO (julie.ognissanto@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le bloc 2 de la formation met l'étudiant en présence des techniques de plus en plus pointues de son futur métier. La terminologie technique utilisée est pratiquement exclusivement anglaise. Les cours d'anglais du bloc deux se doivent d'accompagner cette évolution en veillant à la compréhension et l'utilisation d'une terminologie précise dont la principale difficulté réside dans l'utilisation de termes apparemment généraux, mais qui pour l'occasion revêtent un sens particulier, introuvable dans les dictionnaires classiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.E Acquérir et développer son esprit critique.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Acquis d'apprentissage visés

Le niveau visé au terme de cette unité d'apprentissage est le B1 (CECRL)

L'étudiant doit être en mesure :

- de comprendre la portée exacte de consignes données par écrit, utilisant un vocabulaire spécifique
- d'expliquer son travail devant des interlocuteurs/publics relevant de trois niveaux de compétence différents :
 - le public généraliste, amateur de films d'animation
 - le public d'une maison de production, ce qui nécessite l'emploi de termes cinématographiques classiques
 - les collègues animateurs, comprenant et utilisant le code technique approprié.
- de rédiger des notes d'accompagnement d'un travail visuel réalisé
- de suivre une présentation d'un briefing utilisant les différents niveaux de langage précités.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN2B04A

Anglais du cinéma

24 h / 2 C

Contenu

Dans le but de soutenir et servir les UE principales des étudiants, ceux-ci travailleront des lexiques spécifiques directement liés à leur formation (Animation 3D et VFX).

Les professeurs des UE principales peuvent proposer des textes et médias que les étudiants pourront ainsi travailler en cours d'anglais. Ces documents et médias seront toujours disponibles sur ConnectEd et/ou Moodle.

Parallèlement, l'étude du vocabulaire général (non spécifiquement cinématographique) permettra de s'exprimer dans des domaines connexes.

Démarches d'apprentissage

L'apprentissage se base sur la pédagogie du "learning by doing" (apprendre en pratiquant)

Les étudiants seront plongés dans des contextes "immersifs" les invitant à "vivre" la langue.

Ils pourront être amenés à lire des textes traitant de leur domaine et ensuite répondre à des questions au sujet de celui-ci, regarder des tutoriels et/ou des documentaires traitant de leur domaine et ensuite répondre à des questions au sujet de celui-ci, débattre autour d'un média ou d'un document traitant de leur domaine, produire de l'écrit et/ou de l'oral à partir d'un média ou d'un document traitant de leur domaine.

La méthode audio-visuelle est favorisée.

- Évaluation continue (70% des points)
- Mise à disposition de ressources supplémentaires via la plateforme ConnectED et/ou Moodle

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des interventions écrites et orales régulières permettent d'évaluer et de soutenir le progrès de l'étudiant(e) dans l'acquisition d'un langage approprié.
- Interrogations fréquentes
- Modules d'exercices d'accompagnement ciblées sur l'auto-apprentissage.
- Feedback personnel possible sur demande de l'étudiant

Sources et références

Ressources Internet diverses (médias, vidéos, tutoriels, textes scientifiques ou textes de presse)

Documents et médias proposés par les professeurs des matières principales.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Site ConnectED et/ou Moodle comportant les médias et documents
- Fichiers audio, textuels et video fournis

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours comprend du travail journalier (pondéré à 70% de points) et un examen (pondéré à 30%).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	70			Evc	0

Période d'évaluation	Exo	30			Exo	30
----------------------	-----	----	--	--	-----	----

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Tous les travaux doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED. Tout dépôt tardif sera sanctionné d'un zéro.

Toute absence non justifiée à une interrogation sera également sanctionnée par un zéro.

L'évaluation de cette unité d'enseignement peut être représentée au Q3. Dans ce cas, le travail journalier sera neutralisé.

Toute épreuve ou partie d'épreuve non présentée sans motif valable entraînera la mention "pas présenté" pour la totalité de l'UE.

Le domaine pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).